



Minimum garanti, requalification de poste

Par **loulou**, le **11/06/2009** à **11:50**

Bonjour, je suis vrp multicarte et je travaille dans une agence immobilière pour laquelle j'occupe le poste de directeur (mais pas précisé sur le contrat de travail) et un organisme de financement lié à celle-ci. Je ne perçois pas de minimum puisque payé à la commission. Mon employeur ne m'a rien versé depuis janvier et m'édite des fiches de paye à 0. Est-ce légal ? D'autre part, je souhaite démarrer une procédure en requalification de mon poste, (depuis 2001), en directeur d'agence avec la convention nationale de l'immobilier qui s'applique, fixe, statut cadre, etc. Pensez-vous que j'ai une chance de gagner ? merci pour votre soutien.